



Scott, le 17 février 2022

Madame Josiane Lefebvre, agronome
935, rang St-Édouard
Saint-Bernard (Québec) G0S 2G0

**Objet : Confirmation de la contribution du COBARIC pour le projet :
« Évaluation des actions agricoles pouvant avoir une incidence sur la qualité de l'eau potable souterraine et de surface du bassin versant des îles Brûlées »**

Madame Lefebvre,
Par la présente,

Comme mentionné dans notre correspondance d'août 2020, le Comité de bassin de la rivière Chaudière (le COBARIC) est heureux de vous offrir son appui et sa contribution pour la réalisation du projet cité en objet. Nous considérons que la démarche entreprise auprès du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) pour réaliser un projet d'évaluation des actions agricoles pouvant avoir une incidence sur la qualité de l'eau potable souterraine et de surface du bassin versant des îles Brûlées sera bénéfique pour le milieu.

En effet, ce projet qui vise à sensibiliser et impliquer les producteurs agricoles dans une démarche d'amélioration de la qualité de l'eau du bassin versant de la rivière des îles Brûlées (eau de surface et souterraine) vient répondre directement à la vision des acteurs de l'eau de notre territoire et à notre mission de par la mobilisation de partenaires.

Les producteurs agricoles sont en effet des acteurs clés dans la conservation des sources d'eau potable, et nous croyons sincèrement que ce projet favorisera des usages agricoles plus durables dans les aires d'alimentation des puits et par le fait même améliorera la qualité de l'eau de surface de notre bassin versant.

Votre projet; accès sur le transfert de connaissances aux principaux intervenants; vient ainsi répondre à plusieurs actions de notre plan directeur de l'eau soient :

- 1.4.1.A « Adopter l'unité territoriale du bassin versant pour la protection des sources d'eau potable »,
- 1.4.1.B « Participer à ou réaliser des projets de protection des sources d'eau potable »,
- 1.4.2.D « Vulgariser et diffuser des données relatives aux risques associés à la qualité de l'eau potable d'origine souterraine »
- 1.5.2.A « Participer à ou réaliser des projets collectifs de gestion de l'eau par bassin versant en milieu urbain et/ou agricole et/ou forestier » du plan directeur de l'eau (PDE) du bassin versant de la rivière Chaudière.

Pour ces raisons, nous confirmons que le COBARIC a offert un soutien scientifique et technique dans votre projet à la hauteur de 1650 \$ pour cette première année de projet.

Rappelons que le COBARIC a comme mission d'organiser, dans une perspective de développement durable, la gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant de la rivière Chaudière. Il agit auprès des usagers de l'eau du bassin versant de la rivière Chaudière afin de favoriser la pérennité de la ressource eau par la concertation et la participation des usagers de l'eau du territoire.

En espérant voir ce projet se réaliser, veuillez recevoir, Monsieur Faucher, nos plus cordiales salutations.



Véronique Brochu, directrice générale

Comité de bassin de la rivière Chaudière